

**Commune D'ORVAULT**

**DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

27 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-sept septembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Jean-Yves ROUX, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN,

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Yann GUILLON
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Cyriane FOUQUET-HENRI	donne procuration à	Mme Maryse PIVAUT
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **25. Convention de mise à disposition du Théâtre de la Gobinière au Théâtre de l'entracte du 22 au 24 décembre et du 26 au 31 décembre 2021**

---

### **Madame CHABIRAND rapporte :**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville d'Orvault met le théâtre de La Gobinière à la disposition de nombreuses associations culturelles, à titre gratuit ou payant selon les situations, afin de soutenir la création artistique professionnelle et amateur et la diffusion auprès de différents publics.

Le règlement d'utilisation du théâtre de La Gobinière prévoit une fermeture du théâtre 5 jours par an, jours pendant lesquels l'équipement ne peut pas être loué. Ces jours sont : le 1er janvier, le 1<sup>er</sup> mai, le 25 décembre, et les soirs du 24 et du 31 décembre.

Le Théâtre de l'Entr'Acte souhaite louer le théâtre de La Gobinière du 22 au 24 décembre ainsi que du 26 au 31 décembre 2021, afin d'y organiser des représentations théâtrales tout public. Cette compagnie est une association loi 1901, créée le 19 octobre 1993, qui produit et diffuse des œuvres théâtrales professionnelles dans le cadre de créations ou de reprises. Elle gère et anime par ailleurs le petit théâtre de la Ruche, situé 8, rue Félibien, à Nantes.

Au vu du nombre de représentations prévues et des journées demandées à la location, les soirées du 24 et 31 décembre ne peuvent être écartées sans remettre en question la demande dans sa globalité, les représentations prévues ces jours-là garantissant une grande partie de la recette.

La mise en place d'une dérogation exceptionnelle pour cette situation permettrait de répondre favorablement à la demande présentée ci-dessus et de percevoir les recettes afférentes à cette location à hauteur de 3 759€.

Si l'expérience s'avère concluante, le règlement sera modifié de sorte à permettre cette éventualité de façon pérenne.

### **DECISION**

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, Madame CORMERAIS s'étant absentée pour le vote :

- **AUTORISE** le Maire à pratiquer une dérogation exceptionnelle au règlement d'utilisation du théâtre afin de pouvoir louer celui-ci les 24 et 31 décembre 2021 au soir à la compagnie du théâtre de l'Entr'Acte.

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en  
Préfecture le : 28 SEP. 2021  
Et par publication le : 28 SEP. 2021

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 28 septembre 2021  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Maisonneuve', written over a horizontal line.

**Jean-François MAISONNEUVE**

